

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 octobre 2022

PLF POUR 2023 - (N° 273)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° II-CD69

présenté par

M. Taché de la Pagerie, M. Barthès, M. Blairy, M. Bovet, Mme Cousin,
Mme Da Conceicao Carvalho, M. Dragon, Mme Alexandra Masson, M. Meurin,
Mme Mathilde Paris et M. Villedieu

ARTICLE 27**ÉTAT B****Mission « Recherche et enseignement supérieur »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Formations supérieures et recherche universitaire	0	0
Vie étudiante	0	0
Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	0	20 899 155
Recherche spatiale	0	0
Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables	20 899 155	0
Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle	0	0
Recherche duale (civile et militaire)	0	0
Enseignement supérieur et recherche agricoles	0	0
TOTAUX	20 899 155	20 899 155
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Transfert de 20 899 155 euros en AE et CP de l'action 19 « Recherches scientifiques et technologiques en sciences humaines et sciences sociales » du programme 172 "Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires" vers l'action 17 du programme 190 « Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables".

Le présent amendement vise à augmenter le budget de la Recherche dans le domaine des nouvelles technologies de l'énergie répondant à l'objectif plus global d'améliorer la compétitivité de la production du nucléaire.

Les nouvelles technologies de l'énergie et de l'efficacité énergétiques constituent une opportunité formidable pour la France, pour prétendre à une réelle souveraineté énergétique avec un mix énergétique efficient permettant par ailleurs, à terme, de contrer l'envolée des prix de l'énergie. En particulier, les investissements dans les filières de l'hydrogène, dans les piles à combustible et l'énergie thermique apparaissent prometteurs et indispensables.

Pourtant, l'ambition du programme est insuffisante, matérialisée par la chute libre du nombre de brevets par le Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (CEA) et l'IFP Énergies nouvelles dans le domaine, avec des objectifs revus à la baisse dans ce domaine dans les contrats d'objectifs et de performances de 2021-2025. Des investissements supplémentaires apparaissent donc essentiels pour développer sérieusement ces technologies. En effet, il faut que la France redevienne attractive pour nos chercheurs afin d'éviter une poursuite de la fuite de nos cerveaux.